

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 13

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Cotisation 1945.* — *Au bulletinier 1944.* — *Moyennes.* — *Nécrologie : J. Magnenat.* — Genève : *Un exposé courageux et bienfaisant.* — U. I. G. — Messieurs : *Au sujet d'une cotisation.* — U. I. G. — Dames : *Assemblée générale du 17 février.* Neuchâtel : *Enseignement pédagogique.* — *Fonds scolaire.* — *Mises au concours.* — Informations : *54e cours normal de travaux manuels.* — *Concours „Le pain“.*

Partie pédagogique : J. S. : *L'orientation professionnelle et l'école.* — A. Perret : *Professions féminines méconnues.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COTISATIONS 1945

Chers collègues,

Par le bulletin vert ci-inclus, le caissier se recommande à votre bon souvenir ! En acquittant par ce moyen votre cotisation annuelle, vous simplifierez le travail du soussigné qui vous en sera reconnaissant.

Le caissier S.P.V.

AU BULLETINIER 1944

Au moment où notre collègue Ed. Viret quitte ses fonctions de correspondant au « Bulletin » pour accéder à la présidence de la S.P.V., il nous permettra de lui apporter nos remerciements pour l'œuvre accomplie au cours de l'année écoulée, œuvre qui a été pour tous les sociétaires une cause de satisfaction et de joies sincères.

Notre collègue a, par un travail assidu et un bon sens que nous savons très fin, gagné l'estime de nos collègues et de nos chefs. Il est de la race des esprits solides qui savent toujours prendre l'initiative heureuse qui débrouille les situations embarrassées.

Il a le courage de ses résolutions et s'élève toujours au-dessus de la pusillanimité qui invite à abriter sa responsabilité personnelle derrière celle d'un chef.

Ce sont là qualités majeures dans une société telle que la S.P.V. et, aux heures graves de la guerre, instrument supérieur de salut commun.

Je félicite notre collègue Viret de sa clairvoyance et j'espère qu'il pourra longtemps encore nous faire bénéficier de son expérience précieuse.

Lausanne, le 16 mars 1945.

W. B.

MOYENNES

Le bulletinier n'a pas à dire ce qu'il pense des dispositions prises pour l'examen de 1945. Foin de paroles inutiles ! Mais il peut être utile pour l'avenir (sans croire au Père Noël, j'ai gardé la foi !) de dire ce que l'on pense des moyennes.

L'« examinite » existe. C'est une fièvre intermittente dont les accès durent deux ou trois mois. A une période d'agitation, qui atteint son paroxysme en mars, succède vers la fin du même mois une période d'angoisse, puis une troisième période d'abattement. Le patient se rétablit après un copieux repas, et, après avoir été au vert, il peut reprendre son activité. Toutefois, après chaque accès annuel, il remonte un peu moins haut, si l'on peut dire.

Si, durant l'année, le maître fait un contrôle de son enseignement, il en examine les résultats objectivement et en tire les conclusions : exigences maxima envers la minorité qui peut aller au trot, compréhension et encouragement pour les autres. Mais il en va autrement le jour de l'examen. Le vieux président a sorti son vieux carnet et dit : « On n'a jamais vu ça ». L'« Important » hoche la tête. Et d'aucuns restent confus et pantelants parce qu'il va falloir porter ces chiffres dans une colonne, et parce qu'ils vont servir à la statistique. Et encore parce que d'après ces chiffres, dans bien des villes et villages, des gens trop nombreux jugeront le maître.

Mon vieil ami Paul, classe à 3 degrés, 14 élèves, a trouvé pendant des années des moyennes « épouvantables » : critiques venues de partout. Le maître est presque un incapable ! Départ d'une famille, arrivées nouvelles, enfants arriérés sortis de l'école : moyennes splendides. On dit : « Il se reprend, cela va mieux » et la confiance revient. Et Paul, qui est un philosophe, rit doucement en son collègue.

Je dois à la vérité de dire que, si basses qu'aient été les moyennes de ma classe, jamais quelqu'un de la Cité ne m'en a demandé compte. Moi qui, gamin de ville, n'ai pas hérité le respect de l'autorité établie, et qui refuse encore d'échelonner les gens d'après leur fonction, je rends à César ce qui lui revient.

Et alors ? Il faut éviter le retour de ces fièvres périodiques, à cause des suites. Que l'examen soit supprimé, transformé, cela a son importance. Mais ce qui est à changer, et radicalement, si j'ose dire, ce sont les conclusions qu'on en tire. Que l'on cesse une bonne fois de comparer les résultats de nos classes : la composition de celles-ci, les milieux où elles se recrutent, l'âge des élèves, les capacités et l'esprit des experts, tout cela est si différent ici et là, que la comparaison devient injustice. Que l'on cesse dans nos villes de jouer le mauvais jeu qui consiste à classer maîtres et maîtresses, à miser sur des jalousies possibles, à vexer, pour obtenir une émulation dont la source est empoisonnée. Il serait tellement plus simple d'établir et d'encourager la collaboration, l'entraide, la mise en commun des dons divers.

L'on dit que ces moyennes par districts et arrondissements, ces moyennes communales et cantonales servent au contrôle de l'enseignement et donnent une idée de l'état de notre Ecole vaudoise. Je refuse de croire que, pour faire le point et connaître l'effort des maîtres, ceux qui devant le pays sont responsables de la direction de nos écoles, soient incapables de trouver d'autres moyens que la comparaison. Le problème est ardu, je le sais, mais il a plusieurs solutions qu'il vaut la peine de chercher.

M. B.

NÉCROLOGIE

† **Justin Magnenat.** Le 28 février dernier s'éteignait à Renens l'un des doyens du corps enseignant vaudois : Justin Magnenat avait atteint le bel âge de 81 ans. Sa vie, toute de travail intense, fut bien remplie. Breveté en 1883, il enseigna d'abord cinq années durant à Crassier, puis aux Monts-de-Corsier. En 1891, accompagné de son collègue Samuel Emery, de Corsier, il partit avec un certain nombre de citoyens de la contrée pour fonder une colonie au Pécos, dans le Nouveau-Mexique. Malgré les efforts opiniâtres de ces courageux colons, la plupart, mal servis par les circonstances, découragés par des échecs successifs, rentrèrent au pays. J. Magnenat persista six ans, luttant contre l'adversité, et, l'un des derniers, il quitta ces contrées inhospitalières. Son retour fut pour le corps enseignant vaudois l'occasion d'un bel élan de solidarité. Ayant appris la situation précaire dans laquelle se trouvait leur collègue et son désir de rentrer, les instituteurs ouvrirent une souscription dans les deux journaux pédagogiques vaudois, *l'Ami des Instituteurs* et *l'Ecole*. Une somme de fr. 1350.— fut rapidement réunie, mais Justin Magnenat n'accepta pas ce secours. Après le remboursement à quelques souscripteurs de leur apport, Fr. 650.— furent versés au Comité provisoire de la S.P.V. en réorganisation. Il faut voir dans ce versement l'origine de notre caisse de secours.

J. Magnenat fut immédiatement réintégré dans le corps enseignant et reprit la direction d'une classe à Lonay. Après avoir obtenu le brevet primaire supérieur, il enseigna à la classe prim. sup. d'Oron jusqu'en 1911, puis dans celle de Renens jusqu'à sa retraite en 1923.

J. Magnenat joua un rôle de premier plan dans notre corporation. Dans nos réunions, ses avis toujours pleins de bon sens étaient écoutés et appréciés. Au Congrès de Montreux, il est appelé à faire partie du Comité S.P.V. et en fut le président de 1911 à 1914. A ce moment la réorganisation de notre Caisse de retraites était déjà à l'ordre du jour. Le Comité Magnenat y travailla ferme et un projet longuement étudié et âprement défendu allait voir le jour lorsque la guerre éclata. Il fallut tout remettre en chantier et attendre jusqu'en 1921 pour voir admise la Loi sur les retraites qui nous régit actuellement.

Retraité, J. Magnenat se consacra à la vie publique avec le même entrain, la même compétence qu'il avait montrés comme instituteur. Municipal, puis syndic, il administra la commune de Renens avec sagesse jusqu'en 1934. Ses amis apiculteurs m'en voudraient si je ne rappelais pas les services qu'il rendit comme membre du Comité romand de la Société d'apiculture et comme inspecteur cantonal de la loque.

Justin Magnenat a été de la lignée des instituteurs vaudois dont le canton peut être fier.

C. G.

GENÈVE UN EXPOSÉ COURAGEUX ET BIENFAISANT

A l'occasion d'une visite de la nouvelle Ecole d'altitude de Montana, les autorités municipales avaient invité la presse et les représentants du département de l'Instruction publique. M. Grandjean, porte-parole de

M. A. Lachenal, eut ainsi l'occasion de dire à MM. les journalistes combien la présence de membres du corps enseignant dans un Conseil communal pouvait être utile à la collectivité. L'heureuse création de l'École d'altitude en apportait la démonstration tangible.

De plus, M. le directeur de l'Enseignement tint à relever le succès remporté par cette nouvelle institution, succès dû en bonne partie à la direction confiée à un couple de pédagogues excellents, M. et Mme Magnin. Et M. Grandjean de rappeler que si le Grand Conseil avait adopté jadis une loi qui oblige les institutrices mariées à démissionner, le Département, par ailleurs, se félicitait de pouvoir bénéficier de l'expérience acquise par l'une d'entre elles dès qu'elle fonctionne à plus de 8 km. du chef-lieu.

Tous nos remerciements vont à M. Grandjean : il eut le courage de dire la vérité à ceux qui forgent l'opinion, entraînent l'Etat vers des fins démagogiques ; on respire avec un large soulagement à l'ouïe de paroles viriles qui informent objectivement, éduquent et conduisent tout à la fois le peuple à l'effort démocratique.

G. B.

U. I. G. — MESSIEURS

AU SUJET D'UNE COTISATION

Nous avons commencé à percevoir dans les groupes scolaires urbains la cotisation extraordinaire de Fr. 2.50 destinée à couvrir les frais de la campagne qui nous a valu nos allocations d'hiver. Or, plusieurs de nos collègues, induits en erreur par les sollicitations insistantes de la V.P.O.D., ont versé directement au Comité antiréférendaire une participation qu'ils jugeaient équitable et refusent maintenant de payer la cotisation demandée par l'Union. Nous avons le regret d'informer tous nos collègues qu'ils ne peuvent se soustraire à cette obligation ; *ils doivent payer la cotisation à la caisse de l'U.I.G.* qui a déjà avancé pour eux, à la Fédération, les 2 fr. 50 que nous leur réclamons aujourd'hui.

Nous espérons que le sentiment de la solidarité incitera nos collègues récalcitrants mieux informés à faire le geste que nous attendons d'eux. Nous saisissons cette occasion pour remercier chaleureusement ceux qui, membres ou non de l'U.I.G., nous ont versé spontanément leur quote-part des frais de la campagne antiréférendaire et qui encouragent par leur compréhension les collègues qui se démènent sans compter pour sauvegarder les intérêts du corps enseignant primaire tout entier.

E. Gaudin, président.

U. I. G. - DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Samedi 17 février 1945, 15 heures, Cercle des Arts et Lettres

Notre présidente, Mlle Giroudet, souhaite une cordiale bienvenue à nos invités : M. Junod, président de la S.P.R., M. Rothen, de la S.P.N., Mlle Zingre de l'U.A.E.E., M. Gaudin, président de l'U.I.G. - Messieurs. Nous sommes heureux d'accueillir, après de longues années

de séparation, M. Baillet, instituteur à Ferney, qui représente le Syndicat des instituteurs de l'Ain.

Mlle Giroudet excuse les absences de MM. Chabloz et Grec de la S. P. V.

Rapport de la présidente. C'est avec un intérêt très vif que nous écoutons le rapport détaillé de Mlle Giroudet. Nous nous rendons ainsi compte de tout le travail accompli par le comité et surtout par notre présidente. Celle-ci accepte de rester une année encore à la tête de notre union. Nous la remercions vivement.

Rapport de la trésorière. Mlle Meyer constate que par suite de diverses dépenses imprévues (action de secours, campagne électorale) notre budget se révèle nettement insuffisant. Nous terminons cet exercice par un déficit de Fr. 316.—. Il faut donc envisager une augmentation des cotisations pour 1945.

Rapport des vérificatrices des comptes. Mlle Foëx et Lavanchy remercient Mlle Meyer du travail qu'elle a accompli d'une façon exemplaire. Notre trésorière quitte sa charge après dix années d'activité. Nous la remercions de son dévouement.

Election du Comité. Mlle Géroudet accepte de nouveau la présidence. Mlle Meyer laisse sa charge de trésorière, elle sera remplacée par Mlle Berney. Mmes Mongenet et Jaquet, qui ont pendant des années voué tous leurs efforts au comité de l'U.I.G., désirent remettre leur charge à de plus jeunes. Trois de nos collègues acceptent de les remplacer. Ce sont Mmes Rougemont, Ruchon et Mlle Jeanguenin.

Le *Bulletin* du 24 mars a publié la composition du Comité qui présidera aux destinées de l'Union au cours de cette année.

La cotisation annuelle de 1945 est fixée à Fr. 16.—, plus Fr. 2.— de cotisation d'entr'aide.

Après cette partie administrative, nos invités prennent la parole.

M. Junod nous remercie de notre action d'entr'aide en faveur de nos collègues sinistrés. M. Rothen nous transmet des messages cordiaux des instituteurs neuchâtelois. M. Gaudin et Mlle Zingre se félicitent de l'esprit de collaboration qui règne entre les trois associations genevoises.

L. Neuenschwander.

NEUCHÂTEL

ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Dans une réunion commune qui a eu lieu le 17 mars, les sections de Neuchâtel et de Boudry ont entendu un rapport de M. Hubert Guye, instituteur à Neuchâtel, sur la réorganisation des études pédagogiques dans notre canton.

Répondant au premier point d'un questionnaire du Comité central, le rapporteur déclare, après tant d'autres qui ont étudié la question, que la préparation du corps enseignant primaire neuchâtelois est insuffisante. Mais il démontre avec ferveur que pour être opérante, la réorganisation

envisagée doit s'inspirer intimement de la mission dévolue à l'école primaire dont M. Guye analyse les exigences avec un soin tout particulier.

Quelles modifications faut-il apporter à l'état de choses actuel ? Sur ce second point, le rapporteur ne peut pour le moment formuler de conclusions précises. Il reste dans des lignes générales et se borne à réclamer une formation culturelle plus poussée et une préparation professionnelle à la hauteur des exigences actuelles notamment dans le domaine de la psychologie.

Une sélection des candidats est indispensable. Il faudrait l'opérer non pas simplement au moyen d'un examen de connaissances, mais selon des normes psychologiques permettant de dépister les vocations pour les retenir dans l'enseignement qui n'a que faire de l'amateurisme. C'est la voie la plus rationnelle à suivre au surplus pour limiter le nombre des entrées dans les écoles normales.

La prolongation des études pédagogiques qui fait l'objet d'une autre question du Comité central apparaît d'une évidente nécessité. Le rapporteur cependant n'en précise pas la durée, attendant pour le faire que « soient établies les exigences culturelles ». Toutefois, il est entendu que ce second cycle aura un caractère essentiellement pratique par l'incorporation du stage et que le brevet délivré au terme des études normales donnera le droit d'enseigner à titre définitif. Ce qui implique la suppression du brevet d'aptitude pédagogique.

En dernière conclusion, M. Guye invite le Comité central à établir une collaboration étroite entre les sections puis entre le département de l'Instruction publique et la S.P.N. pour mettre sur pied le projet d'une refonte si nécessaire des études pédagogiques.

La section de Neuchâtel a souscrit, à l'unanimité, aux conclusions ci-dessus dont nous avons donné l'esprit sinon la lettre, et le rapporteur a été chaleureusement remercié de son exposé consciencieux.

Le même samedi 17 mars, M. Marcel Calame, directeur de la Maison de Malvilliers, présentait à la section du Val-de-Ruz un rapport identique qu'il avait élaboré en collaboration avec M. Hubert Guye. Les thèses en ont été admises sans changement.

Ajoutons qu'à Neuchâtel de simples modifications de forme ont été apportées sur quelques points.

Nous apprenons que le Comité central ne tardera pas à prendre contact avec les rapporteurs et présidents de sections pour mettre au point le programme de revendications à soumettre au département de l'Instruction publique.

Ce dernier est déjà entré en rapport avec les directeurs de nos Ecoles normales.

J.-Ed. M.

FONDS SCOLAIRE

Le 112e exercice du Fonds scolaire qui comprend l'année 1944 accuse un excédent actif de Fr. 48,351.— contre Fr. 76,186.— en 1943, soit une différence de Fr. 27,835.—.

De cette somme, il y a lieu de défalquer environ Fr. 17,000.— pour l'impôt anticipé dont le montant sera remboursé au cours du présent exercice.

D'autre part, le remboursement des cotisations qui varie surtout au gré du goût que les institutrices manifestent pour le mariage a pris cette année une ampleur inaccoutumée, pour une raison accidentelle. Il a fallu rembourser pour le transfert dans une autre caisse la réserve technique de plusieurs assurés, réserve qui comprend l'apport en cotisations de la part des prestations versées par les pouvoirs publics. D'autre part, la courbe des épousailles a montré une tendance à l'agressivité. Il en est résulté que le Fonds a remboursé de ce fait Fr. 33,053.— contre Fr. 13,806.—, en 1943. Secousse passagère qui ne doit pas nous effrayer.

Dès lors si l'impôt anticipé était rentré en caisse en 1944, le boni se serait élevé à Fr. 48,351.— + Fr. 17,000.— = Fr. 65,351.—, et la diminution par rapport à 1943 tomberait à Fr. 10,835.—, ce qui correspond à peu près aux charges supplémentaires occasionnées par les transferts.

De l'autre côté du tableau, notons deux points qui ont le don de nous réjouir. Les charges pour pensions sont en régression d'environ Fr. 2500.— tandis que le produit des primes a augmenté de Fr. 5,600.—. Le nombre des pensionnaires a suivi le mouvement passant de 232 à 225 ; il en est de même de celui des assurés ; leur effectif s'élève à 447, soit 16 de plus qu'en 1943.

Nous voici enfin hors de cette néfaste période au cours de laquelle, en raison des suppressions de classes, le nombre des pensionnaires ne cessait de s'élever parallèlement à une diminution des actifs. Les vides laissés par les démissionnaires sont maintenant automatiquement comblés, et tout laisse entrevoir que cet état d'équilibre si nécessaire à la santé du Fonds a des chances de durer.

La diminution des charges pour pensions indiquées plus haut est tout particulièrement réjouissante. C'est le premier allègement qui apparaît dans ce chapitre depuis 1938. Cette année-là, le montant des rentes s'élevait à Fr. 426,900.— et il atteignait le chiffre de Fr. 435,700.— en 1943.

Le rapport du portefeuille qui a son importance dans une institution plurimillionnaire est resté presque stationnaire. De 3,45 % en 1943, il a passé à 3,44 %.

L'actif du bilan s'élève à Fr. 3,493,940.—. A fin 1936, à la veille de l'entrée en vigueur de la loi actuelle, il était de Fr. 2,803,858.—.

Nous avons fait du chemin depuis lors ; mais il en reste à faire.

J.-Ed. M.

MISES AU CONCOURS

Cortailod. Un poste d'institutrice (éventuellement deux). — Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1945-1946. Délai des inscriptions : 6 avril 1945.

Bevaix. Un poste d'institutrice (éventuellement deux). — Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1945-1946. Délai des inscriptions : 6 avril 1945.

INFORMATIONS

54e COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS ET D'ÉCOLE ACTIVE

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise son 54e cours normal de travail manuel et d'école active du 16 juillet au 10 août 1945 à Coire.

A. Cours de travaux manuels :

1. *Enseignement des travaux manuels* : cours préparatoire 1re à 4e années scolaires, du 23 juillet au 11 août.
2. *Cartonnage* : 4e à 6e années scolaires, du 16 juillet au 11 août.
3. *Travail sur bois* : 7e à 9e années scolaires, du 16 juillet au 11 août.
4. *Menuiserie élémentaire* : 7e à 9e années scolaires, du 16 au 28 juillet.
5. *Sculpture* : 7e à 9e années scolaires, du 30 juillet au 11 août.
6. *Modèles réduits* : 7e à 9e années scolaires, du 30 juillet au 7 août.

B. Cours didactiques :

7. *Ecole active, degré inférieur* : 1ère à 3e années scolaires, du 23 juillet au 11 août.
8. *Ecole active, degré moyen* : 4e à 6e années scolaires, du 23 juillet au 11 août.
9. *Ecole active, degré supérieur* : 7e à 9e années scolaires :
 - a) Centres d'intérêt, du 16 au 31 juillet ;
 - b) Formation civique et morale des jeunes filles, du 16 au 21 juillet ;
 - c) Biologie, du 1er au 11 août ;
 - d) Physique, chimie, du 23 au 31 juillet.
10. *Culture de la musique populaire* : tous les degrés du 16 au 21 juillet.
11. *Dessin technique à l'école primaire et primaire supérieure* : du 16 au 24 juillet.
12. *Dessin au tableau noir* : a) degrés inférieur et moyen, du 16 au 21 juillet ; b) degré supérieur, du 30 juillet au 4 août.

Le programme complet peut être demandé à la direction de l'Instruction publique des cantons respectifs, ou à M. Gritti, directeur des cours, Coire (Masanserstr. 27).

Inscription au département de l'Instruction publique de son canton jusqu'au 16 avril, dernier délai.

LE CONCOURS « LE PAIN »

a obtenu un très grand succès. Venez nombreux visiter l'exposition des travaux remarquables (manuels et écrits) exécutés par les élèves de nos écoles romandes. Celle-ci aura lieu du 5 au 14 avril 1945, à l'Ecole des Terreaux, à Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ÉCOLE

La guerre continue à faire rage à nos frontières. Plus elle dure, plus elle devient meurtrière. Les belligérants bandent toutes leurs forces, toutes leurs volontés pour emporter la décision.

Mais une fois la paix revenue, il faudra reconstruire tout ce qui a été sauvagement détruit, et essayer de vivre normalement. Quelle sera la structure du monde de demain ? Nul ne le sait au juste. Quoi qu'il en soit, la Suisse devra apporter sa pierre à cette œuvre gigantesque. Pour conserver la place qu'elle occupe dans les échanges internationaux, sa jeunesse, qui a été miraculeusement épargnée, devra être capable de produire toujours des objets de haute qualité. C'est dire que l'instruction des jeunes, comme leur formation professionnelle, est plus importante chez nous qu'ailleurs.

Cette formation est assurée d'abord par l'orientation professionnelle, puis par l'apprentissage et les cours de l'école complémentaire.

Aujourd'hui nous parlerons plus particulièrement de *l'orientation professionnelle et de ses rapports avec l'école*. Intentionnellement nous voulons laisser de côté ce qui concerne l'orientation vers les carrières libérales, le commerce et la banque, pour nous concentrer vers celle des métiers artisanaux.

La chose la plus importante de toute la vie est bien celle du choix d'une profession. Si autrefois le hasard en décidait souvent, ce n'est plus guère le cas aujourd'hui. Dans presque tous les pays, chez nous, dans tous les cantons, on s'occupe d'orienter les jeunes vers les métiers qui conviennent le mieux à leurs goûts, à leurs aptitudes, à la situation de leur famille, ainsi qu'à l'état du marché du travail. Pour être juste, il faut dire que de tout temps, et bien avant que ce soit codifié, on s'est occupé d'orienter les enfants. Lorsque le garçon atteignait l'âge de 14 ou 15 ans, les parents, soucieux de son avenir, s'entretenaient avec lui des divers métiers susceptibles de lui convenir. Seulement le choix était déterminé neuf fois sur dix par le groupe social auquel l'enfant appartenait depuis sa naissance.

A une époque que les historiens appellent « sombre », je veux dire au moyen âge, il était relativement simple de trouver une carrière pour les jeunes gens. La question, le plus souvent, ne se posait pas. A cause du système corporatif existant dans la plupart des pays civilisés d'alors, du moins dans les grandes villes de ce pays, le fils suivait les traces du père, sans qu'on lui demande son opinion. Du reste, comme chacun le sait, il était extrêmement difficile d'embrasser une carrière qui n'était pas celle de sa famille. Les règlements de la corporation étaient stricts à cet égard.

C'est en somme au moment de la « Déclaration des droits de l'homme », en 1789, que la liberté du choix de la profession fut proclamée pour la première fois en France. Dès lors, l'école se préoccupa, non officiellement, c'est vrai, mais se préoccupa tout de même un peu dans tous

les pays, dans une certaine mesure, de l'avenir des enfants qui entraient dans la vie pratique. Les instituteurs qui dirigeaient des classes composées d'adolescents accomplissant leur dernière année d'école ne considéraient pas leur tâche accomplie lorsqu'ils avaient instruit et éduqué leurs élèves ; presque toujours ces maîtres se sont préoccupés du choix de la profession ou du métier des jeunes qui leur avaient été confiés. M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, ces maîtres faisaient de l'orientation professionnelle sans s'en douter. Le mot du reste n'existait même pas.

Cependant, ce n'est que depuis la guerre de 1914 que les pouvoirs publics se sont intéressés vivement à l'orientation professionnelle de la jeunesse sortant des écoles, et qu'un peu partout des bureaux spéciaux, dirigés par des personnes compétentes, se sont ouverts dans les principales localités de notre pays. Un proverbe souvent répété dit très justement : « Il n'y a pas de sot métier ». Il importe que, pour un pays, toutes les professions soient exercées, même les plus obscures et les moins avantageuses.

A ce propos, permettez-moi une petite remarque. A plusieurs reprises nous avons posé à des patrons exerçant des métiers réputés faciles, la question de savoir s'ils avaient l'occasion de rencontrer souvent des ouvriers ou des apprentis tellement au-dessus de leur métier qu'il eût mieux valu les aiguiller vers des carrières libérales ou commerciales. « Jamais nous n'avons trouvé d'apprenti, ni d'ouvrier trop intelligent pour ce que nous avons à demander d'eux », fut toujours la réponse de ces patrons. L'ouvrier ne sera jamais trop instruit, ni trop intelligent pour exercer sa profession.

Le chômage a bien diminué chez nous depuis la mobilisation, mais cette plaie que nous avons connue il y a quelques années risque d'apparaître à nouveau sitôt la guerre terminée. Il est donc de toute nécessité de former nos jeunes dans les métiers où ils pourront donner leur maximum. Au reste, ne sait-on pas que presque toujours c'est le manœuvre, celui qui n'a pas fait d'apprentissage, qui, en cas de crise, est renvoyé le premier de l'entreprise où il travaille ?

Il y a quelques années, il était relativement facile pour les jeunes de trouver des emplois répondant à leurs goûts. Des touristes étrangers venaient nombreux en Suisse, soit durant la longue saison d'été, soit pendant l'hiver. Ces étrangers désiraient améliorer leur santé, ou simplement admirer notre beau pays ; ils parcouraient nos montagnes ou s'installaient sur la rive d'un de nos lacs enchanteurs. Beaucoup de familles passaient la plus grande partie de l'année chez nous afin que leurs enfants puissent bénéficier de l'enseignement de nos écoles qui, comme vous le savez, ont toujours joui d'une excellente réputation.

L'industrie hôtelière, les pensionnats aussi, étaient prospères. La Suisse pouvait, sans crainte, importer beaucoup plus de marchandises qu'elle n'en exportait. Sans inconvénient, sa balance commerciale pouvait être déficitaire. D'autre part, un grand nombre de nos compatriotes s'en allaient gagner leur vie dans des contrées lointaines ou dans les pays voisins. Ainsi il était relativement facile à chacun de trouver une place

conforme à ses goûts. Aujourd'hui l'émigration est presque nulle, et même beaucoup de nos compatriotes, qui avaient une situation à l'étranger, sont rentrés au pays. Force est donc aux Suisses d'accepter les occasions de travail qui peuvent se présenter et d'apprendre certains métiers autrefois dédaignés et laissés au savoir-faire des étrangers, et pourtant des métiers qui nourrissent leur homme, comme on dit, et pour lesquels les Suisses ont les aptitudes nécessaires. Je pense en ce moment aux cours de maçons organisés dans diverses localités suisses. Ces cours ont bien montré que nos jeunes étaient capables d'apprendre à manier la truelle ou à tailler la pierre, aussi bien que les étrangers qui avaient autrefois le monopole de la construction chez nous.

Dans l'orientation professionnelle, la question qui se pose est celle-ci : comment répartir les travailleurs vers les diverses occupations de l'artisanat, de l'industrie et du commerce ? Si toutes les professions étaient organisées, si l'on savait exactement le nombre d'ouvriers qu'il est nécessaire de former pour chaque métier, la chose serait relativement facile. Mais ce n'est pas le cas : ou peut-être pour un tout petit nombre de professions ou de métiers. Du reste, les statistiques sont extrêmement difficiles à établir. Une profession peut être encombrée aujourd'hui et ne plus l'être demain ; certains métiers, où l'on réclame encore de la main-d'œuvre, peuvent ne plus valoir grand'chose dans quelques années.

L'enfant, lui, ne sait généralement pas quelle est la profession dans laquelle il pourra développer toutes ses facultés sans effort. Entre 15 et 16 ans, une quantité d'influences s'exercent sur lui quand il parle d'apprendre un métier. La plus importante de ces influences, c'est évidemment celle de la famille, qui malheureusement, très souvent, obéit à des préjugés. — Le désir de la plupart des parents est de donner à l'enfant une situation meilleure que la leur, mais ce désir au fond bien légitime se traduit fréquemment par des ambitions irraisonnées ou par la recherche d'une situation facile et agréable. On voudrait éloigner toutes les pierres du chemin par lequel passera l'enfant. Ce n'est pas la famille, ni l'enfant seulement, qui sont qualifiés pour faire, en connaissance de cause, le choix d'un métier. On sait combien il est nécessaire pour notre pays d'avoir, *dans toutes les professions*, des ouvriers qualifiés qui connaissent vraiment leur métier, car la Suisse ne peut, comme d'autres pays, offrir sur le marché des articles qui ne soient pas confectionnés à la perfection. D'autre part, il faut aussi que les ouvriers puissent se servir des machines utilisées partout, et cela sans qu'il en résulte un danger pour eux-mêmes et pour leurs compagnons de travail. Il convient donc que l'homme soit placé au poste qui convient le mieux à ses aptitudes.

Et qui doit déceler ces *aptitudes* chez les jeunes gens ? C'est à l'école qu'incombe le soin de créer tout d'abord un état d'esprit favorable afin que ces aptitudes puissent se faire jour chez les futurs adolescents à orienter dans la vie.

Je sais que beaucoup de pédagogues pensent que l'école ne doit pas se préoccuper de la carrière qu'embrasseront les élèves. Elle doit se borner à donner à chacun une culture générale qui servira dans n'im-

porte quelle profession. Je ne suis pas de cet avis. Pendant les dernières années d'école, spécialement durant la dernière année, il est nécessaire que les maîtres fassent comprendre à l'élève que toute l'instruction qu'il reçoit est une préparation aux tâches de l'existence. Il faut qu'ils éveillent l'attention des enfants sur le choix grave qu'ils auront à faire, et cela par divers moyens, en particulier par des *causeries* leur indiquant les principaux métiers qu'ils sont susceptibles d'embrasser, causeries suivies d'exercices d'application. Toutefois, il y a une restriction à faire, le maître qui œuvre dans un village doit aussi montrer les beautés et les avantages, tant spirituels que matériels, de la vie à la campagne, afin d'enrayer le plus possible la désertion des champs. Nous savons tous que la plus grande partie de nos villages se dépeuplent, alors que les villes ont de la peine à faire vivre tous leurs habitants.

En s'intéressant aux travaux des paysans, en cultivant lui-même un coin de terre, en se mêlant à la vie des villageois, l'instituteur peut aider à retenir au domaine paternel le fils intelligent qui serait tenté d'embrasser une carrière libérale ou d'apprendre un métier probablement déjà encombré.

Les *méthodes modernes* d'enseignement qui mettent constamment l'enfant en face des choses facilitent indirectement l'orientation professionnelle à la sortie de l'école. Les *biographies d'hommes ou de femmes* qui, dans leur profession et par leur travail ont accompli de grandes œuvres, produisent toujours une forte impression sur les enfants. Il est nécessaire, en ville surtout, de donner à toute notre jeunesse de nombreuses *leçons de travaux manuels*, où elle a l'occasion d'utiliser beaucoup d'outils et de manipuler des matières premières variées. Habituellement, dans l'enseignement des travaux manuels, on se borne à confectionner des objets en bois ; l'enfant a l'occasion d'exercer son œil et sa main et de se servir des croquis qu'il a exécutés dans des leçons de dessin ; mais en ne travaillant que le bois, l'enfant risque de s'orienter faussement ; aussi, à notre avis, est-il indiqué que l'enseignement des travaux manuels prévoie non seulement la confection d'objets en bois, mais aussi en métal : fer, tôle, cuivre, laiton, fer-blanc, en terre, en carton, en plâtre également, et éventuellement en cuir. C'est évidemment assez coûteux, mais quand il s'agit de l'avenir de la jeunesse, on ne doit pas regarder à la dépense. Comme vous le savez, pour elle le meilleur est juste assez bon. Les *visites d'ateliers*, bien préparées en classe, puis faites sous la conduite d'un chef sachant parler aux jeunes rendent de très grands services. Les *conférences* données à l'école par des maîtres d'état parlant avec amour de leur métier laissent aussi une trace profonde dans la mémoire des élèves. Ainsi, on arrive peu à peu à créer un intérêt pour les métiers. Depuis quelques années, un mouvement qui s'étend dans notre pays est celui des *ateliers de loisirs*. Les enfants, pendant leurs heures libres, peuvent aller bricoler dans une salle mise à leur disposition, sous l'œil attentif d'un chef qui les guide dans leur travail. C'est un mouvement qu'il faut encourager, parce que l'enfant peut tout à son aise créer quelque chose et apprendre ainsi à se connaître lui-même.

Peut-être qu'un jour nous aurons des *films d'orientation professionnelle*, montrant le travail de nos usines et de nos ateliers, avec explications données sur les aptitudes indispensables pour réussir ; de tels films seraient utiles au recrutement de la main-d'œuvre dans certains métiers délaissés.

Un instrument de travail manque actuellement dans nos classes, c'est un livre de lectures professionnelles formant un ensemble des principales activités humaines. Les élèves, en parcourant un tel manuel sous la conduite de leurs maîtres, auraient une idée des professions et apprendraient à connaître les hommes qui les exercent, ainsi que le milieu dans lequel le travail s'accomplit.

Convoqués au bureau d'orientation professionnelle, les jeunes gens ainsi bien préparés durant cette dernière année scolaire, auront probablement fait un choix parmi les nombreux métiers de chez nous, non pas un choix quelconque, mais judicieux, et le travail des conseillers de profession en sera grandement facilité.

J. S.

PROFESSIONS FÉMININES MÉCONNUES

Les conseillers de profession sont souvent étonnés de l'opinion absolument fausse que le public se fait de certains métiers et de la peine qu'on a à corriger cette opinion. Pour bien des personnes, par exemple, la couture pour dames est le métier féminin par excellence ; mais quand ces personnes apprennent quel est le salaire des jeunes couturières qui sortent d'apprentissage, elles poussent les hauts cris, déclarent cette profession impossible, sont prêtes à la déconseiller à toutes les jeunes filles qui voudraient y entrer. Où est la vérité ? Après un examen approfondi de la question, voici ce qu'on en peut dire :

La couture pour dames est certainement un bon métier féminin, à la condition que la jeune fille qui l'exerce soit réellement douée et qu'elle consacre assez de temps à sa préparation professionnelle. « On apprend tous les jours dans notre métier », me déclarait un jour une femme qui dirige depuis bientôt vingt ans un important atelier lausannois. La jeune fille qui vient d'obtenir son certificat, après deux ans et demi d'apprentissage, ne peut prétendre encore gagner largement sa vie. Plus que dans d'autres branches, il lui faudra l'amour de son travail pour penser sans cesse à se perfectionner, pour suivre des cours, pour accepter des situations modestes dans des ateliers où elle apprendra beaucoup. Il lui faut résister à la tentation de s'établir à son compte ou d'aller en journées trop tôt, avant d'avoir tout d'abord peiné sous la direction de patronnes exigeantes, pour des clientes difficiles. Dans la couture, il y a trop de médiocres, d'incapables qui ne peuvent prétendre à un salaire élevé et qui gâtent les prix. Mais une couturière douée, travailleuse et *bien préparée* peut être certaine d'arriver à un poste intéressant.

Mais où diriger les jeunes filles adroites de leurs doigts, qui aiment les travaux à l'aiguille, mais qui n'ont pas l'imagination, le « chic » leur permettant d'arriver à une situation de premier plan, celles aussi

qui n'ont pas la possibilité d'acquérir une formation professionnelle très poussée ?

A ces jeunes filles-là, on conseillera de préférence des professions telles que :

Giletière-culottière : La giletière-culottière a surtout besoin d'être minutieuse, exacte, précise, d'aimer le travail soigné et bien fait, d'être assez robuste pour manier les fers à repasser très lourds qu'on emploie dans ce métier. L'apprentissage dure deux ans et demi ; on le fait chez un tailleur ou chez une giletière-culottière installée à son compte et travaillant pour des tailleurs. Une bonne giletière-culottière trouve très facilement du travail et gagne bien sa vie.

Couturière en fourrure : L'industrie de la fourrure s'est considérablement développée chez nous depuis une vingtaine d'année. Autrefois, les manteaux de fourrure étaient un luxe ; aujourd'hui, on s'est mis à en fabriquer qui sont à la portée des bourses moyennes. La demande a donc beaucoup augmenté. D'autre part, on travaille la fourrure beaucoup mieux qu'autrefois ; le manteau de fourrure n'est plus simplement destiné à tenir chaud ; il est devenu une parure qui doit répondre aux exigences de la mode. Les fourreurs ont donc beaucoup de travail et tous se plaignent du manque de main-d'œuvre dans leur profession. Le recrutement des apprenties et des ouvrières « doubleuses » ou « mécaniciennes en fourrure » est extrêmement difficile ; certains ateliers ne peuvent se développer faute de personnel qualifié.

En général, les femmes qui travaillent dans la fourrure ne coupent pas. Elles assemblent les peaux, montent les manteaux, les jaquettes, les garnitures de fourrure ; elles les doublent de tissu et exécutent les finitions. J'ai eu l'occasion, il y a deux ans, de visiter plusieurs ateliers de fourreurs et de parler aux ouvrières. La plupart d'entre elles étaient d'anciennes couturières pour dames qui avaient passé à la fourrure ; elles m'ont assuré qu'elles préféreraient nettement leur profession actuelle à la couture pour dames. Bien entendu, il est préférable de faire son apprentissage directement chez un fourreur. Cet apprentissage dure deux ans et demi ; les places sont très faciles à trouver ; les ouvrières qualifiées sont extrêmement recherchées.

On se gardera cependant de conseiller ce métier aux jeunes filles qui n'auraient pas les voies respiratoires absolument saines. A remarquer aussi qu'on se salit énormément en travaillant la fourrure ; c'est un détail qu'il ne faut pas manquer de signaler aux candidates éventuelles.

Parmi les métiers méconnus, il convient de ranger *la MODE*. Le recrutement professionnel des modistes devient de plus en plus difficile et les bons ateliers se désespèrent de ne pouvoir trouver le personnel dont ils ont besoin. Dans le public s'est créée une véritable légende au sujet de la mode ; on prétend que le métier est fini parce que les jeunes filles ont pris l'habitude de sortir sans chapeau et que les ouvrières modistes sont au chômage six mois sur douze. Il y a dans ces griefs un fond de vérité, mais passablement déformée. En réalité, la mode est un métier extraordinairement difficile ; on ne peut l'exercer avec suc-

cès si l'on n'a pas un talent inné. La vraie modiste se reconnaît à ce qu'elle a la main légère, à ce qu'elle travaille vite et très soigneusement. Plus encore que la couturière, elle doit avoir de l'imagination, du « chic », si possible du goût pour le dessin. Il y a parfois des écolières dont les travaux à l'aiguille ne semblent pas avoir été touchés par des mains d'enfant, des travaux délicatement exécutés, frais, élégamment présentés. Ces écolières-là donneraient certainement de bonnes modistes. Ensuite, le choix de la maîtresse d'apprentissage a une importance considérable ; on ne saurait être trop difficile quand il s'agit de placer une apprentie modiste. On s'assurera non seulement que l'atelier en question exécute « du beau travail », on veillera aussi à ce que la patronne s'intéresse à la formation professionnelle d'une apprentie, à ce qu'elle prenne sa tâche au sérieux. La jeune modiste qui travaille consciencieusement et qui connaît son métier à fond se placera le plus facilement du monde à l'année, dans un atelier où l'on tient à s'assurer un personnel de confiance, quitte à le payer au prix fort pendant la morte saison (juillet et août ; janvier et février). Mais l'ouvrière médiocre, incapable de travailler seule, de progresser, est engagée pour les mois de presse seulement et licenciée dès que l'on n'a plus un besoin urgent de ses services.

Repasseuse : De tous côtés, on nous réclame des repasseuses. Les ateliers se plaignent de ne pas trouver le personnel nécessaire ; pour les cliniques et les hôpitaux, le problème du blanchissage est souvent très difficile à résoudre, faute de jeunes filles prêtes à accepter ce travail. Les teintureries aussi demandent à grands cris de la main-d'œuvre. C'est dire qu'une repasseuse qualifiée n'aura, quand elle cherchera une place, que l'embarras du choix. Remarquons aussi qu'après avoir acquis une expérience suffisante, une femme peut s'établir à son compte sans grands frais ; si elle travaille bien, elle est sûre de se faire très vite une bonne clientèle. Nous pourrions citer le cas de plusieurs mères de famille qui, pendant la période de crise, ont fait vivre leur ménage en prenant à domicile du linge et des vêtements à blanchir, à nettoyer et à raccommoder.

Parmi les avantages du métier, il faut en signaler un qui intéressera tout spécialement les personnes qui s'occupent de la formation professionnelle des jeunes filles : les conditions d'apprentissage sont très favorables. C'est aujourd'hui l'un des très rares métiers où l'on trouve des patronnes qui logent et nourrissent gratuitement leur apprentie ; elles lui versent encore un petit argent de poche. A plusieurs reprises, nous avons résolu le cas de jeunes filles sans ressources, qu'il fallait absolument faire sortir de leur milieu familial, en les plaçant comme apprenties repasseuses. La solution s'est avérée heureuse et nos ex-protégées ont aujourd'hui des places où elles se plaisent et qui leur assurent une complète indépendance matérielle.

On nous objecte souvent que le blanchissage-repassage est un métier pénible, ne pouvant convenir qu'à des jeunes filles exceptionnellement robustes. Il est certain qu'une personne souffrant de troubles cardiaques, de rhumatismes ou de varices ne pourra pas devenir repasseuse. Mais

on lui défendra tout aussi catégoriquement des professions telles que vendeuse, coiffeuse, fleuriste, cuisinière ou femme de chambre. Les conditions dans lesquelles on fait la lessive sont aujourd'hui bien meilleures qu'il y a vingt ans : les locaux sont mieux installés ; les blanchisseuses possèdent desessoreuses, souvent même des machines à laver. L'emploi du fer à repasser électrique est aussi beaucoup plus agréable ; il évite aux repasseuses les maux de tête dont souffraient souvent les femmes utilisant les fers à charbon ou les plaques chauffées sur un réchaud à bois ou à gaz.

Voilà quelques exemples de métiers féminins mal connus du public. D'où viennent ces préjugés et ces réticences nullement justifiées ? Le plus souvent du fait qu'on tire une règle générale de cas particuliers. « La fille de mon voisin est modiste. Elle est sans travail depuis trois semaines. Conclusion : la mode est un métier fini où il est impossible de gagner mon pain. » Avant de porter des jugements définitifs sur les professions, il est toujours bon de consulter une instance absolument désintéressée (office d'orientation professionnelle, office du travail, secrétariat d'association professionnelle), qui a une vue d'ensemble de la situation et qui pourra donner des renseignements tout à fait impartiaux.

A. Perret.

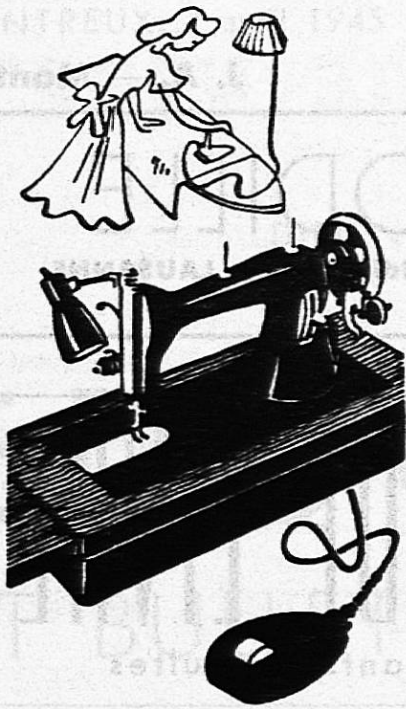
BIBLIOGRAPHIE

Vies héroïques, Alice Descœudres. — Imprimerie des Coopératives réunies, La Chaux-de-Fonds, 1944. — 254 pages, 5 illustrations (portraits). Fr. 2.50.

Le rude combat mené par un poète pour libérer les forces spirituelles qui sommeillaient dans un grand peuple (Walt Whitman) ; l'activité du Père des déshérités, ce Don Bosco de qui la « dévotion » fut, comme celle de Pestalozzi, de mettre au jour jusqu'à la moindre parcelle du divin qui est en chacun ; l'héroïque aventure de Mary Slessor, l'ouvrière de fabrique écossaise qui voulut poursuivre en Afrique l'œuvre de Livingstone, et qui le fit (reine blanche en pays noir) ; l'apostolat du Lithuanien Zamenhof, en qui s'incarne à l'état pur l'idéal d'universelle fraternité des prophètes d'Israël et des yogis hindous pour rapprocher les uns des autres les hommes, ses frères ; Hélène Keller triomphant, avec l'aide de son institutrice Miss Sullivan, du plus lourd handicap qui puisse peser sur une destinée humaine... Telles sont les vies héroïques que Mlle Alice Descœudres présente dans ce volume aux éducateurs de la jeunesse.

Comme ceux qui l'ont précédé (Des Héros. Encore des Héros. Héroïnes et Héros), cet ouvrage sera accueilli avec gratitude et utilisé avec joie par tous ceux qui aiment, en la personne des enfants, l'avenir du monde. Car les forces qui se manifestent dans ces grandes existences sont celles qui, seules, sauveront notre civilisation ; la foi « qui soulève les montagnes » et l'amour, à qui aucun miracle n'est impossible. Et ces forces se présentent, dans ces pages, sous la forme la plus dynamique : incarnées dans la vie d'hommes et de femmes que rien, au départ, ne semblait promettre à une destinée éclatante.

Louis Meylan.



Le modèle portatif

à moteur électrique possède lui aussi tous les avantages des grandes machines Helvetia. Il permet de faire tous les travaux de couture que réclame un ménage soigné, reprise à la perfection, ravaude les bas et raccommode le jersey au point élastique. Demandez notre prospectus illustré

Helvetia

Machines à coudre

Demander catalogue No 36

LAUSANNE

Rue Haldimand 12

171



50^{me} ANNIVERSAIRE

Le 26 avril 1895,

78 membres signent l'acte constitutif de la fondation de l'

Assurance Mutuelle Vaudoise

En 1945,

plus de 55 000 membres ont adhéré à cette société mutuelle qui a réparti à ce jour entre ses sociétaires un montant de bénéfices de

Fr. 13 220 327.11

La chemise de ville
depuis Fr. 13.85

La cravate assortie
depuis Fr. 2.80

DODILLE

Rue Haldimand 11, LAUSANNE 216



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

215

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement * Envois postaux

B O N

POUR UN **CATALOGUE GÉNÉRAL** DES
GRANDS MAGASINS **INNOVATION** S. A. LAUSANNE

*Consultez-le
pour tous vos
achats!*

IL VOUS OFFRE UNE SÉLECTION DE PLUS DE
4000 ARTICLES DE QUALITÉ
À DES PRIX TRÈS ÉTUDIÉS

Nom _____

Adresse _____

MONTREUX, 7 avril 1945

LXXXI^e année — N° 14

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREG, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

1937 23 élèves

1941 51 élèves

1945 88 élèves

Section B : Garçons de 10 à 15 ans

Maturités. Baccalauréats

Entrée au Gymnase

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

207

Téléphone 33599

50^{me} ANNIVERSAIRE

Le 26 avril 1895,

78 membres signent l'acte constitutif de la fondation de l'

Assurance Mutuelle Vaudoise

En 1945,

plus de 55 000 membres ont adhéré à cette société mutuelle
qui a réparti à ce jour entre ses sociétaires un montant de bénéfices de

Fr. 13 220 327.11



Presque une machine de poche

HERMES
Baby

ne pèse que 3 kg. 750

Prix Fr. 180.- + ICHA

L Campiche S 3, Rue Pépinet
M A LAUSANNE